

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
2026-2027**

VOLLEYBALL DE PLAGE



Dernière mise à jour : 09-04-2026

Table des matières

DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT	3
ARTICLE 1 Règlements officiels	3
1.1 Règles de jeu	3
ARTICLE 2 Identifications des catégories	3
2.1 Catégories	3
ARTICLE 3 Les parties	4
3.1 Formation des équipes	4
3.2 Encadrement des athlètes	4
3.3 Adulte responsable de l'école / entraîneur	4
3.4 Uniforme	4
3.5 Ballons	5
3.6 Hauteur des filets	5
3.7 Échauffement	6
3.8 Procédure de début de partie	6
3.9 Forfait	6
ARTICLE 4 Récompenses	6
FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ	6
ARTICLE 4 Calendrier	6
ARTICLE 5 Responsabilité de l'institution hôte et du responsable de plateau	6
ARTICLE 6 Format	7
6.1 Ronde préliminaire	7
6.2 Ronde finale	7
ARTICLE 7 Arbitrage	7
7.1 Superviseur (si disponible)	7
7.2 Auto-arbitrage	7
7.3 Marqueurs	7
7.4 Remise des résultats de partie	8
ARTICLE 8 Classement	8
8.1 Bris d'égalité en ronde préliminaire	8
8.2 Classement du meilleur 1er, meilleur 2e, meilleur 3e et meilleur 4e	8
ARTICLE 9 Température	8

DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règles de jeu

- 1.1.1 Pour tous les règlements non spécifiés dans ce document, vous devez vous référer aux règles de jeu approuvées par la Fédération de Volleyball Québec.
- 1.1.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.

ARTICLE 2 Identifications des catégories

2.1 Catégories

2.1.1

Sec. 1 – 2	Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014
Sec. 3 – 4	Cadet	Du 1 ^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2012
Sec. 5	Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 septembre 2010

- 2.1.2 Le surclassement est permis.

ARTICLE 3 Les parties

3.1 Formation des équipes

3.1.1 Joueurs en jeu

- 2 vs 2 : Il doit, en tout temps, y avoir 2 joueurs en jeu pour chaque équipe

3.1.2 Rotation des joueurs

- 2 vs 2 : Il n'y a pas de rotation, les joueurs décident de leur position et peuvent y rester tout au long de la partie.

3.1.3 Changements

- 2 vs 2 : Une équipe de 2 vs 2 est composée de seulement 2 joueurs. Aucun joueur en changement n'est autorisé.

3.1.4 Joueur blessé

- 2 vs 2 : S'il y a un blessé pendant la partie, l'équipe a droit à une pause médicale de cinq (5) minutes. S'il n'y a pas de retour à la suite du cinq (5) minutes, l'équipe doit déclarer forfait. Si le joueur blessé n'est pas en mesure de revenir au jeu au courant de la journée, l'équipe doit déclarer forfait pour le reste de ses parties. Le pointage final sera donc de 21-0 / 21-0 pour l'équipe présente.

3.2 Encadrement des athlètes

- 3.2.1 En tout temps, il doit y avoir un responsable âgé de 18 ans et plus reconnu par l'école pour accompagner les athlètes à l'événement. Ce responsable peut également être un entraîneur.

3.3 Adulte responsable de l'école / entraîneur

- 3.3.1 L'adulte responsable désigné par l'école a un rôle d'encadrement de ses athlètes en dehors du terrain et ne doit pas suivre, en aucun temps, ses athlètes sur la surface de jeu, sauf pour des raisons exceptionnelles, par exemple pour une blessure. Advenant que l'adulte responsable est également l'entraîneur, ce dernier pourra intervenir sur l'aspect technique et tactique auprès de ses athlètes seulement avant et après un set et lors d'un temps mort. Cette personne ne peut pas intervenir auprès de ses athlètes pendant la partie et entre les points. L'adulte responsable de l'école/ entraîneur a le droit d'aider ses athlètes lors de l'échauffement sur la surface de jeu.

3.4 Uniforme

- 3.4.1 Les athlètes doivent, en tout temps, porter minimalement une camisole et un cuissard.

3.5 Ballons

- 3.5.1 Les ballons recommandés lors des parties sont de la marque et modèle MIKASA BV550C.

3.6 Hauteur des filets

- 3.6.1 La hauteur des filets se fera en fonction des dispositions du complexe sportif Bois-De-Boulogne

Féminin			Masculin		
Benjamin	Div.3	2m15	Benjamin	Div.3	2m24
Cadet	Div.3	2m24	Cadet	Div.3	2m35
Juvenile	Div.3	2m24	Juvenile	Div.3	2m43

3.7 Échauffement

- 3.7.1 Chaque équipe dispose de maximum cinq (5) minutes d'échauffement sur le terrain en simultané.

3.8 Procédure de début de partie

- 3.8.1 Un tirage au sort est effectué par les équipes au début de chaque partie. Le gagnant a le choix entre commencer la partie avec le service ou décider de son côté de terrain pour le premier set. Pour commencer le deuxième set, les équipes changent de côté de terrain et l'équipe ayant commencé avec le servir, reçoit alors le service.

3.9 Forfait

- 3.9.1 Toute équipe qui ne se présente pas sur le terrain en nombre au moins cinq (5) minutes après l'heure fixée sera déclarée forfait pour la partie. Le pointage final sera donc de 21-0/ 21-0 pour l'équipe présente.

ARTICLE 4 Récompenses

- 4.1.1 Un (1) ruban sera remis à chaque membre des 2 premières équipes de leur catégorie/division/sexe.

FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 4 Calendrier

- 4.1.1 Chaque équipe comptera un minimum de 2 parties à l'horaire.
- 4.1.2 Rencontre obligatoire pour toutes les équipes et entraîneurs, 30 minutes avant le début de la première partie de la journée.
- 4.1.3 À partir de la deuxième partie, l'heure n'est qu'à titre indicatif, dès qu'une partie se termine la prochaine peut commencer.

ARTICLE 5 Responsabilité de l'institution hôte et du responsable de plateau

- 5.1.1 Voir au bon fonctionnement du tournoi, en collaboration avec le RSEQ-LAVAL.
- 5.1.2 Fournir des aires de jeux convenables avec des équipements sécuritaires et adéquats (filets, antennes, poteaux, lignes, tableaux de pointage, etc.)
- 5.1.3 Rendre le lieu de l'événement accessible 60 minutes avant le début de la première partie de la journée.

ARTICLE 6 **Format**

6.1 Ronde préliminaire

- 6.1.1 Une (1) partie équivaut à deux (2) sets.
- 6.1.2 Les deux (2) sets sont de 21 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 23 points.
- 6.1.3 Au classement, un (1) point est accordé par set gagné.

6.2 Ronde finale

- 6.2.1 Une (1) partie équivaut à un deux (2) de trois (3) sets.
- 6.2.2 L'équipe remportant deux (2) sets sur trois (3) est déclarée gagnante.
- 6.2.3 Les deux (2) premiers sets sont de 21 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 23 points.
- 6.2.4 S'il y a égalité, un troisième set de 15 points, avec un écart de deux (2) points jusqu'à un maximum de 17 points, sera joué pour déterminer le gagnant de la partie.

ARTICLE 7 **Arbitrage**

7.1 Superviseur (si disponible)

- 7.1.1 Un responsable de Sports Laval doit être sur place tout au long de l'événement en tant que superviseur. Son rôle est de s'assurer que les règlements soient bien respectés et appliqués. Il doit également se rendre disponible comme un intermédiaire neutre qui devra trancher en cas de conflit lors d'une partie, par exemple lorsque deux équipes ne s'entendent pas sur l'application d'un règlement de jeu ou d'un point.

7.2 Auto-arbitrage

- 7.2.1 Les équipes qui s'affrontent doivent s'auto-arbitrer selon les règles de jeu officielles de volleyball de plage de la FIVB.

7.3 Marqueurs

- 7.3.1 Les joueurs d'une équipe en pauses seront attitrés à marquer certaines parties lors de l'événement. Leur rôle sera de tourner les points sur le panneau à cet effet et arbitrer la partie en collaboration avec les équipes en jeu. Il sera également appelé à trancher en cas de conflit, s'il s'en sent à l'aise. En cas de doute, le superviseur sera en mesure de le faire. Il doit également inscrire le pointage sur la feuille de résultats officielle après chaque set et confier celle-ci à l'équipe gagnante de la partie.

7.4 Remise des résultats de partie

- 7.4.1 À la fin de chaque match, les deux équipes doivent se présenter à la table de Sports Laval pour transmettre le score final.
- 7.4.2 Un joueur de chaque équipe doit signer la feuille de résultat (initiales acceptées).

ARTICLE 8 Classement

8.1 Bris d'égalité en ronde préliminaire

- 8.1.1 L'équipe ayant le meilleur quotient de sets gagnés et perdus lors des sets joués entre les équipes à égalité se verra attribuer le meilleur classement.
- 8.1.2 Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le meilleur quotient des points pour et contre dans les sets joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement.
- 8.1.3 Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le meilleur quotient des points pour et contre de toutes les parties de la ronde préliminaire, se verra attribuer le meilleur classement.
- 8.1.4 Si l'égalité persiste toujours, un tirage au sort aura lieu entre les équipes à égalité.

8.2 Classement du meilleur 1er, meilleur 2e, meilleur 3e et meilleur 4^e

- 8.2.1 L'équipe ayant le meilleur quotient de sets gagnés sur le total des sets joués.
- 8.2.2 L'équipe ayant le meilleur quotient des points pour et points contre sur le nombre de sets joués.
- 8.2.3 Si l'égalité persiste toujours, un tirage au sort aura lieu entre les équipes à égalité.

ARTICLE 9 Température

- 9.1.1 La décision de retarder ou d'annuler l'événement (ainsi que la reprise du jeu) revient au comité organisateur du tournoi. Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions ne dépasse pas deux (2) heures, les parties sont repris là où l'interruption s'est produite. Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions dépasse deux (2) heures, l'événement sera annulé.
- En cas d'orage, le jeu doit être interrompu dès que celui-ci se présente. Cette interruption persistera aussi longtemps que les risques d'orage seront présents.

- En cas de pluie violente, il faut noter que celle-ci n'augmente pas les risques de blessures sur la surface de sable. Cependant, le comité organisateur peut décider de suspendre l'événement si la pluie devient torrentielle et/ou le vent trop violent.